



A.P.E.L. St-Joseph
C.P. 294, St-Adolphe d'Howard, QC
J0T 2B0

APEL ST-JOSEPH

Question pour la réunion du conseil municipal de St-Adolphe d'Howard du 19 mars 2021

Préambule

En septembre dernier, le conseil d'administration (CA) de l'association de la protection du lac St-Joseph (APEL St Joseph) a adopté une résolution demandant à la municipalité de mettre en place de nouvelles mesures de surveillance pour empêcher l'introduction de plantes envahissantes telles que le myriophylle à épi dans le lac St-Joseph.

Cette résolution demandait deux choses :

- mettre en place une surveillance permanente des accès au lac où il est possible de mettre à l'eau des embarcations non motorisées (planches à pagaie, kayacs, canots, etc.) pour la saison estivale 2021;
- Développer une stratégie de tarification pour les utilisateurs de ces accès qui ne sont pas résidents de St-Adolphe (St-Adolphe étant le seul endroit encore dans les Laurentides où il n'y a pas de tarifications pour les utilisateurs non résidents d'un plan d'eau situé sur le territoire d'une municipalité).

Cette résolution a été envoyée à tous les élus municipaux de St-Adolphe d'Howard le 9 septembre 2020.

Plusieurs de nos membres avaient constaté lors de l'été 2020 qu'un grand nombre d'embarcations non motorisées étaient mises à l'eau à plusieurs endroits non surveillés donnant accès au lac St-Joseph. Personne de la municipalité n'était présent pour vérifier si l'embarcation avait été lavée ou ne présentait aucun signe de présence du myriophylle à épi.

La patrouille nautique qui était parfois présente à la plage Bélisle (quelques heures par semaine seulement) pour vérifier la descente d'embarcations ne faisait que filtrer qu'un minime pourcentage de tous les plaisanciers qui utilisaient les différents accès au lac. D'ailleurs le rôle de la patrouille nautique est d'être présent sur le lac pour s'assurer de l'utilisation sécuritaire des activités nautiques et non d'être un gardien sur la terre ferme.

Notre association, qui a pour mission en autres, de protéger la qualité de l'eau du lac, a pris ses responsabilités en demandant à la municipalité de prendre au sérieux le danger que comporte le fait qu'il y a plusieurs accès non surveillés sur le lac et que la municipalité doit agir.



A.P.E.L. St-Joseph
C.P. 294, St-Adolphe d'Howard, QC
J0T 2B0

APEL ST-JOSEPH

D'ailleurs, l'organisme CRE Laurentides, organisme environnemental bien connu dans les Laurentides, a réalisé une étude en 2019 sur le degré de vulnérabilité des lacs de St-Adolphe à l'introduction et à la propagation du myriophylle à épi. Le lac St-Joseph est considéré comme **le plus vulnérable à l'introduction de cette plante** (en page 25 du rapport) car il existe plusieurs endroits non surveillés où des plaisanciers non riverains peuvent accéder au plan d'eau avec leur embarcation non motorisée.

Notre association a appris que la municipalité va exiger 10 \$ par jour en 2021 aux utilisateurs non résidents pour avoir accès au lac avec leur embarcation non motorisée, mais sans plus de surveillance que ce qui a été fait en 2020. Alors combien de personnes vont payer 10 \$ quand il n'y a personne pour surveiller la mise à l'eau de leur embarcation ?

Avec surveillance, l'argent recueilli du 10 \$ de frais pour les non résidents pourrait amplement payer la présence de surveillants aux différents accès au lac pour les embarcations non motorisées.

Question

L'APEL St-Joseph a pris ses responsabilités en vous informant de la situation mais, mesdames et messieurs du conseil municipal, qu'attendez-vous pour prendre vos responsabilités et adopter immédiatement des mesures concrètes et efficaces de surveillance pour éviter que notre lac soit contaminé par des plantes envahissantes qui auraient des conséquences dévastatrices sur la qualité de l'eau, la valeur des propriétés riveraines et l'économie globale de St-Adolphe ?

Serge Roberge
Président
APEL St-Joseph
<http://www.apel-stjoseph.com/>.